



Reglementation sur les sorti de conteneurs pour local commercial

Par **isaetaurelie**, le **30/09/2010** à **08:55**

Bonjour,

Mon mari et moi, nous sommes concierges et employés d'immeuble dans une résidence privée. Une crèche vient de s'installer dans un local commercial au rez de chaussée de notre résidence (crèche pouvant contenir 20 enfants dont des nourrissons). Le crèche doit-elle se procurer elle même ses conteneurs ou peut-elle mettre ses ordures dans les conteneurs collectifs de la résidence ?

Est-on assuré par la copropriété, en cas d'accident, en sortant sur un conteneur leur appartenant ?

Vous remerciant par avance d'une reponse de votre part.

Bien cordialement.

Par **chris_idv**, le **30/09/2010** à **10:49**

Bonjour,

Si les locaux commerciaux utilisés par la crèche font partie de la résidence alors les poubelles sont communes: demandez si nécessaire au syndic de gestion de l'immeuble de vous renseigner.

Cordialement,